

Communiqué de presse

18.1.2008

Avertissement de la SWX Swiss Exchange à l'encontre de Bucher Industries AG

La SWX Swiss Exchange a prononcé un avertissement à l'encontre de Bucher Industries AG, Niederweningen, pour cause de violation des délais d'annonce concernant la publication de transactions des membres du management selon l'art. 74a du Règlement de cotation (RC).

Conformément à l'art. 74a RC, les émetteurs sont tenus de s'assurer que les personnes soumises aux devoirs d'annonce (membres du conseil d'administration et de la direction générale des émetteurs) leurs déclarent leurs transactions au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la conclusion de la transaction.

Les transactions des membres du conseil d'administration et de la direction générale d'un émetteur qui dépassent le seuil de CHF 100'000 au cours d'un mois civil doivent être annoncées par l'émetteur à la SWX dans les deux jours de bourse suivant la réception de l'annonce. Ces annonces sont ensuite publiées sur le site web de la SWX. Au total, il ne doit pas s'écouler plus de quatre jours de bourse entre la date de conclusion de la transaction et la communication de l'information à la SWX.

En effet, le but de la publicité des transactions du management est d'informer aussi rapidement que possible les participants au marché des transactions réalisées par les membres dirigeants des sociétés cotées.

Le 9 juillet 2007, la société Bucher Industries AG a annoncé trois transactions dépassant chacune 100'000 CHF pour un montant total d'environ 600'000 CHF, transactions effectuées par un membre non exécutif du conseil d'administration. Les annonces en question ont été transmises avec un retard variant entre 10 et 20 jours de bourse.

De l'avis de la Commission des sanctions, Bucher Industries AG fournit les instructions appropriées aux personnes soumises au devoir d'annonce de même que les moyens adéquats pour s'acquitter de ces mêmes devoirs d'annonce. Toutefois elle considère, dans le cas d'espèce, que ces mesures n'ont pas été mises en application de manière adéquate.

En effet Bucher Industries AG n'a pas suffisamment instruit le membre du conseil d'administration concerné de ses devoirs d'annonce, notamment en ne lui remettant pas la documentation prévue à cet effet et en ne l'informant pas non plus oralement de ses obligations. La personne soumise au devoir d'annonce n'ayant de ce fait pas été suffisamment consciente de ses devoirs, cela a entraîné des retards dans l'annonce des transactions. En outre et plus généralement, la Commission des sanctions juge approprié de rappeler régulièrement au cercle des personnes concernées les obligations prévues à l'art. 74a du Règlement de cotation.

Bucher Industries AG veille par ailleurs au respect du devoir d'annonce d'une part en chargeant l'entreprise responsable de la tenue du registre des actions de communiquer à chaque fois à la personne

responsable de l'annonce des transactions les inscriptions et les radiations effectuées sur ce registre, et d'autre part en mettant gracieusement un compte de dépôt à la disposition des personnes soumises au devoir d'annonce. Les transactions correspondantes sont également communiquées automatiquement à la personne responsable. Or dans le cas présent, ces mécanismes de contrôle ont failli, notamment parce que les transactions n'ont pas été traitées via un dépôt de ce type.

Compte tenu de tous les éléments, la Commission des sanctions a qualifié l'infraction de légère et a prononcé un avertissement à l'encontre de la société Bucher Industries AG.

Pour de plus amples informations sur la publicité des transactions du management, veuillez consulter le site web de la SWX à l'adresse suivante:

http://www.swx.com/admission/being_public/management_transactions_fr.html

Pour les annonces publiées veuillez consulter le site web de la SWX à l'adresse suivante:

http://www.swx.com/admission/being_public/mtrans/publication_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX Swiss Exchange est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, la SWX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction.

www.swx.com